

Votre argent

⇒ Frais de scolarité

L'Université de Rennes 1 a fixé le montant des frais d'inscription pour l'année 2020-2021 et 2021-2022 pour les étudiant-e-s non-ressortissants de l'Union européenne à 650 €.

Quant aux étudiant-e-s Erasmus, ils-elles sont exempté-e-s du paiement des frais d'inscription (prévu avec l'accord Erasmus+ signé entre établissements).

Il vous faut également prévoir vos dépenses pour l'ensemble de l'année.

A titre indicatif, voici un budget type pour le premier mois passé en France. Il tient compte des frais d'inscription, de Mutuelle, etc. Les dépenses personnelles ne sont pas représentées.

⇒ Premier mois

Frais d'inscription (sauf étudiant Erasmus)	650,00 €
Assurance complémentaire Santé (Mutuelle) (Contrat le moins cher)	90 €/an
Logement (cité universitaire) *	
- Loyer	244,00 €
- Caution (= 1 mois de loyer)	244,00 €
Assurance logement	
- Responsabilité civile + Assurances Incendie et dégâts des eaux	30,10 €
Restaurant Universitaire (R.U.) (repas midi) 1 repas au R.U. = 3,30 €	75 €
Repas du soir hors R.U. et petit-déjeuner	90 €
TOTAL	1423,10€

**Une chambre en cité universitaire ouvre droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS).*

Attention : ce budget prévisionnel est basé sur les tarifs de l'année scolaire 2020/2021. Les montants évoluent chaque année.

⇒ Mois suivant

Logement (cité universitaire) *	244,00 €
Restaurant Universitaire (repas midi) et Petit-déjeuner et repas du soir (hors R.U.)	165 €
TOTAL	409,00 €

**Une chambre en cité universitaire ouvre droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS).*

⇒ Banque

Nous vous conseillons fortement d'ouvrir un compte dans l'une des banques de Lannion, cela vous facilitera le quotidien (condition : le séjour en France doit être de 3 mois minimum).

Documents nécessaires pour l'ouverture d'un compte bancaire.

- **Étudiants européens :**
 - une pièce d'identité (passeport, carte d'identité)
 - un justificatif de domicile en France (attestation de la Cité Universitaire, bail ou facture EDF)
- **Étudiants non-européens :**
 - une pièce d'identité (passeport, carte d'identité)
 - un justificatif de domicile en France (attestation de la Cité Universitaire, bail ou facture EDF)
 - un dépôt minimum en euros sur votre compte dès son ouverture
 - un récépissé de la carte de séjour

Certaines banques peuvent demander des documents supplémentaires comme un justificatif des versements (attestation des parents ou bourses), la carte d'étudiant française, les 3 derniers relevés de compte à l'étranger.

Dès l'ouverture du compte, vous pourrez retirer des espèces au guichet de la banque et effectuer des virements de/à l'étranger.

Délai pour obtenir une carte bancaire et/ou un chéquier : 10 jours.

ATTENTION ! Le découvert bancaire peut coûter très cher : lorsque le solde du compte est négatif, la banque facture des frais appelés « agios ». A l'ouverture du compte, votre banque détermine le montant du découvert à ne jamais dépasser. Si ce montant est dépassé, vous risquez une « interdiction bancaire ».

Aides financières

⇒ Erasmus+

La mobilité pour les étudiants avec Erasmus+ est toujours disponible pour l'année 2020-2021. Différentes bourses sont à portée de main des étudiants pour faciliter leurs voyages et leurs frais. Ces derniers peuvent trouver une offre d'un opérateur téléphonique pour activer la formule d'appel à l'étranger (en savoir plus [ici](#)). Pour plus de renseignements, dirigez-vous vers le site [Erasmus+](#) et du Bureau International de votre Université d'origine.

Travailler en France pendant vos études

Si votre pays d'origine fait partie de l'Espace Economique Européen : vous pouvez travailler pendant vos études sans avoir à demander d'autorisation particulière.

Si vous n'êtes pas un ressortissant européen, vous devrez demander une autorisation provisoire de travail (APT).

L'autorisation est délivrée pour une durée maximale de 9 mois renouvelable. Pour les vacances universitaires, elle est délivrée pour une durée maximale de 3 mois.

Demander l'Autorisation de Travail Provisoire (ATP) : contactez la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) de votre lieu de résidence en France ([adresses disponibles sur le site du Ministère du Travail](#)), au Service de la Main d'Oeuvre Etrangère.

En savoir +

⇒ **Entrer en France** : [France Diplomatie](#)

<https://www.campusfrance.org/fr>

⇒ **Contact à l'IUT Lannion**

Anne DRONIOU

Secrétariat des Relations Internationales

Tél : +33 2 96 46 93 17

anne.droniou@univ-rennes1.fr